

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU MARDI 27 AVRIL 2021 A 18 H 30**

L'an **deux mille vingt et un**, le **vingt-sept avril**, à **dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 avril 2021

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD-GAUDIN Murielle, SIMON Robert, GACHET Edith, DEQUIDT Jonathan, DUSSERT Jacques, LANG Patrick, PIFFARD Emmanuelle, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés : PAUL Gaëlle, RICHARD Aline.

Pouvoirs : MAQUER Françoise donne pouvoir à GACHET Edith.



Il excuse ses collègues qui n'ont pu être présents ce soir.

Le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

M. DEQUIDT Jonathan est désigné en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

Mme BEZEGHER Hélène est nommée secrétaire auxiliaire.



ORDRE DU JOUR

1/ APPROBATION COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

➔ *Marché de Maîtrise d'oeuvre dans le cadre de la gestion et suivi du marché à bons de commande pour petites opérations de travaux de voirie et réseaux durant la période du 2021/2024*

Le Maire informe que seulement 2 entreprises ont répondu à cette consultation.

Le Maire donne lecture du tableau d'analyse des offres ainsi que du procès-verbal, réalisé par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance d'ouverture des plis et d'analyse des offres en date du 22 avril 2021 –

Le maire donne la parole à Robert SIMON.

Robert SIMON informe que nous avons déjà un marché à bons de commande en cours avec pour titulaire l'entreprise COLAS. Ce marché porte sur la période 2020/2024 avec une enveloppe de travaux de 150 000,00€ par an.

La Commission propose de retenir l'offre d'**ALP' ETUDES** pour un taux de 5,9% du montant des travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

➔ *Marché de Maîtrise d'oeuvre Aménagement routier RD 526*

Le Maire rappelle la délibération n° 2 du 16 juin 2020, portant sur la réalisation d'un réaménagement routier et paysager sur la route de Savoie. Il informe que la portion de route concernée va du SPAR à la Pharmacie.

Il donne lecture du tableau d'analyse des offres ainsi que du procès-verbal, réalisé par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance d'ouverture des plis et d'analyse des offres en date du 22 avril 2021 – 3 propositions ont été reçues.

Le maire donne la parole à Robert SIMON.

Robert SIMON ajoute qu'il y a un gros écart de point au niveau de la compréhension de la mission et la méthodologie de travail, car lors de l'analyse, nous avons pu constater que l'entreprise GINGER BTP a travaillé à distance à l'aide de « google maps », l'entreprise Alp'Etudes a travaillé un peu plus grâce à ses connaissances du terrain et CM Aménagement a travaillé le projet en amont. Ils sont venus sur place, ont intégré dans leur dossier et mis en avant les problématiques des riverains et des commerces qui se trouvent le long de la voirie à réaménager.

Laurent PELLISSIER rappelle aussi que nous connaissons cette entreprise. Elle est titulaire de la maîtrise d'œuvre du réaménagement du Camping Municipal.

Patrick LANG demande si la route va être coupée durant ces travaux ?

Le Maire : il y aura sûrement des feux alternés mais la route sera susceptible d'être coupé ponctuellement lors des travaux de traversée de route.

Robert SIMON informe que tous les réseaux sont déjà en place sous la voirie. Il ne reste que quelques raccordements à faire par GEG vers le chemin de la Chapelle et la Chalpe. Après nous n'aurons plus à intervenir sur la route. Un travail sera réalisé de notre part au niveau du réaménagement.

Puis en concertation avec le Conseil Départemental pour refaire le revêtement routier définitif sur cette partie là.

Le Maire indique que le projet sera présenté aux riverains et se fera en concertation avec eux.

Jacques : il faudra penser à demander une subvention à la maison du Territoire.

La Commission propose de retenir l'offre de CM Aménagement pour un montant de 27 675,00€ HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

2/ APPROBATION CONSULTATION COMMISSION INTERNE (CCI)

➔ *Expertise fissures dallage des services techniques – 1 proposition reçue.*

Le Maire rappelle les problèmes rencontrés, depuis la réception des travaux du nouveau bâtiment des Services Techniques. Nous avons essayé de traiter à l'amiable avec le chapiste, entreprise préalablement identifiée comme responsable au regard d'une première expertise. Aujourd'hui, au regard des mouvements du bâtiment et sans être des experts, nous observons qu'il y a d'autres causes liées à ces désordres. Il convient d'aller plus loin dans les expertises. Nous devons missionner un expert auprès des tribunaux.

Ainsi nous pourrions avancer sur ce contentieux en engageant une procédure et se retourner contre la ou les entreprises qui pourraient être tenues pour responsable.

Territoire 38 s'est renseigné et a trouvé un expert judiciaire dans la matière : Monsieur Philippe CADDoux.

La Commission propose de retenir Monsieur Philippe CADDoux pour un montant de 7 444,40€ TTC.

Le maire donne lecture du devis détaillé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

3/ SUBVENTIONS A L'ASSOCIATION des RICHESSES CULTURELLES DE L'OISANS POUR LA RESTAURATION DE LA MAQUETTE DU BARRAGE DU CHAMBON

Le Maire donne lecture de la délibération. Il informe que le dossier a été évoqué en réunion de travail.

Il est proposé d'allouer la somme de 500,00€.

Le Conseil Municipal, approuve le versement de ces subventions à l'unanimité.

4/ DELIBERATION PORTANT OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE EN MATIERE DE PLAN LOCAL D'URBANISME, DE DOCUMENTS D'URBANISME EN TENANT LIEU OU DE CARTE COMMUNALE

Le Maire rappelle la Loi ALUR du 24 mars 2014 qui a prévu le transfert automatique de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu de carte communale aux communautés de communes au 27 mars 2017, sauf si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017.

Il informe que le Conseil Municipal a déjà délibéré sur ce point le 27 octobre 2020, mais un article a été modifié. Il s'agit de l'article de loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020,

Les Communes membres de l'intercommunalité peuvent décider de s'y opposer en prenant une délibération dans les 3 mois précédant cette date, c'est-à-dire entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2021, en précisant que la délibération doit parvenir à la préfecture au plus tard à cette dernière date.

Pour mémoire, si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'oppose au transfert de compétence, celui-ci n'aura pas lieu.

Il vous est proposé, au vu de la modification de la loi de rester dans la même philosophie, de renouveler notre opposition au transfert la compétence en matière de plan local d'urbanisme.

Laurent PELLISSIER et Murielle VIARD GAUDIN veulent savoir combien de communes s'oppose à ce transfert dans l'Oisans.

Le Maire informe que toutes les communes votent dans ce sens.

Laurent PELLISSIER : si nous décidons un jour d'adhérer, pourrions nous revenir en arrière, par la suite, dans le cas d'insatisfaction ?

Le Maire : Non, une fois le transfert de compétence validée à un EPCI on ne peut plus faire marche arrière par la suite.

Edith GACHET informe que le SCOT est en cours d'élaboration. Une fois mis en place cette demande d'opposition n'aura plus lieu d'être. Le SCOT prévaudra sur les PLU.

Le Maire rappelle la note de la Préfecture de l'Isère ; les communes qui ont déjà délibéré pour éviter le transfert au 1^{er} janvier 2021 doivent renouveler leur décision dans le délai imparti.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision de s'opposer au transfert de compétence du PLU à Communauté de Commune.

5/ APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES POUR LE DOSSIER DE CONSULTATION DES PROMOTEURS POUR LES ZONES UBt et AUt

Le Maire rappelle que le cahier des charges a été transmis à chaque membre du Conseil Municipal durant le week-end dernier. Il propose de parcourir le document car le Maire a déjà apporté certaines modifications.

Ce document peut encore être amendé.

Le Maire donne lecture du Cahier des charges pour le lancement de la consultation des promoteurs pour les zones UBt et AUt.

Laurent PELLISSIER et Murielle VIARD GAUDIN souhaite savoir pourquoi au niveau du classement hôtelier nous choisissons 2 étoiles et non pas 3.

Marc VOLPE : il faut partir sur 2 au minimum pour que les aménageurs visent 3 étoiles.

Nous apportons la modification suivante :

« Le classement souhaité de l'hôtel est de « trois étoiles » au regard de l'arrêté du 27 janvier 2016 » et non de 2 étoiles tel que mentionné auparavant ».

Laurent PELLISSIER aimerait savoir si sur la zone UAAt, certains propriétaires ne veulent pas vendre : que va-t-il se produire ?

Le Maire : si la propriété en question se trouve en périphérie du projet, cela peut passer, par contre si la parcelle se trouve au centre, cela bloquera tout le projet.

De toute façon, dans notre PLU, il est prévu : si les propriétaires ne veulent pas céder leur bien, ils ne pourront rien réaliser seul sur leur terrain.

Nous ne sommes pas propriétaire de toutes les parcelles, le projet peut ne pas aboutir.

Le Maire propose de constituer une commission pour entretenir les candidats, lors d'une prochaine réunion de travail.

Il demande de ressortir le montant exact de l'achat immobilier de l'Ex Hôtel Restaurant.

Il informe que la date de remise des offres, n'a pas encore été arrêtée.

Le Conseil Municipal arrête la date de remise des offres au 28 juin 2021 à 11 h 00 au lieu d'un date en mai 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le cahier des charges pour le lancement de la consultation des promoteurs pour les zones UBt et AUt.

6/ REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL

Le Maire rappelle que, chaque année, il y a lieu de délibérer sur le montant de l'enveloppe complémentaire pour le versement de la prime liée à la manière de servir et la prime de performance collective du personnel communal sur l'année 2020 pour un versement sur l'année 2021.

Le Maire propose de fixer le montant de l'enveloppe à 42 962,00€ pour les agents bénéficiaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

7/ RESILIATIONS D'UN BAIL APPARTEMENT AU RIVIER

Le Maire rappelle le bail établi à compter du 20 novembre 2019 entre la Commune et monsieur GOMES Romain pour la location d'un appartement communal situé 565, route des Cols à Allemond.

Suite à la demande de monsieur GOMES Romain, il y a lieu de résilier le bail cité ci-dessus au 30 avril 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la résiliation de ce bail.

8/ REITERATION DE LA CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE RELATIVE A L'ETABLISSEMENT ET A L'EXPLOITATION DES OUVRAGES RTE «LIAISON AERO-SOUTERRAINES A 63 000 VOLTS LES CLAVAUX – LE VERNEY – Z. BATON – OZ – ST GUILLERME – LE VERNEY – OZ – Z. OZ»

Le Maire informe que cela est purement administratif. Nous avons déjà pris cette délibération le 21 août 2019. Dans cette précédente délibération, la parcelle AC 696 située place château Tranquin et plan Barbier appartient au domaine public et ne peut pas faire partie de la convention, car elle ne peut pas être grevée de servitude. RTE nous demande de retirer cette parcelle de la convention, mais nous restons toujours sur l'indemnité de départ ; soit 8 413,00€ pour l'ensemble des servitudes et le passage des réseaux sur ces parcelles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la réitération de cette convention.

9/ INTERCOMMUNALITE - SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Le Maire donne la parole à Murielle VIARD GAUDIN.

Elle informe le Conseil Municipal que la Convention Territoriale Globale a été signée et remplace le contrat Enfance Jeunesse qui n'existe plus.

La différence entre ces conventions est que la CTG permet d'aller plus loin au niveau de la famille. Elle peut couvrir tout ce qui est en lien avec le culturel, même au niveau des communes.

Nous pouvons dire que la CAF a demandé que les thématiques socles inscrites d'office dans la CTG, au titre du maintien des thématiques du Contrat enfance jeunesse : petite enfance ; enfance jeunesse et parentalité.

De plus, lors d'une précédente commission nous avons intégré des thématiques supplémentaires, comme axe de travail : Jeunesse ; Handicap petite enfance ; animation de la vie sociale.

La CAF a demandé à ce que toutes les Communes signent cette convention. Il est vrai que nous avons demandé des subventions pour notre micro-crèche. Mais il faut savoir qu'une commune désireuse de demander une subvention auprès de cette structure devra obligatoirement signer cette convention.

Les Communes qui disposent de structures d'accueil ont déjà signé cette convention.

Le maire indique que le projet de signature est à venir.

Murielle VIARD GAUDIN : nous allons signer la convention du fait de la volonté de créer notre micro crèche, mais nous aurions pu signer la convention sans ce projet, par solidarité.

Le Maire informe qu'il n'y a pas plus d'engagement que cela à signer cette convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette convention.

10/ CONVENTION PORTANT SOUTIEN AUX PROJETS COMMUNAUX DE LECTURE PUBLIQUE

Le Maire rappelle que le Département de l'Isère a compétence obligatoire pour la lecture publique dans les communes de moins de 10 000 habitants qui gèrent une bibliothèque municipale. Le Département apporte son soutien, à la gestion ces bibliothèques et considère que la commune gestionnaire d'une bibliothèque est autorisé à solliciter le Département pour un soutien financier des projets communaux.

Il informe que la durée de ce document, dans le cadre du nouveau Plan de Lecture 2020 / 2026, mis en place par le Département de l'Isère vient en remplacement de la convention de 2010.

Elle définit le soutien financier et logistique à apporter par le Département de l'Isère aux projets de lecture publique de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement du contrat.

20/ CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES AVEC LA COMMUNE DE BOURG D'OISANS POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS

Le Maire donne la parole à Murielle VIARD GAUDIN.

Nous avons rencontré deux élus de la Commune du Bourg d'Oisans par rapport à cet accueil. Il nous a été proposé de réserver des places pour les enfants de la Commune dans la limite de 11 places pour les plus de 6 ans et de 4 places pour les moins de 6 ans. Nous pourrions fonctionner les mercredis et les vacances scolaires. La durée de la convention est d'un an du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022, selon les modalités proposées, (date de réservation butoir à ne pas dépasser pour les inscriptions). Si les places ne sont pas réservées avant une certaine date, les places restant disponibles seront réintégréées dans le circuit destiné à d'autres communes.

Le Maire informe que le calendrier de réservation et les dates limites de réservations feront l'objet de discussion. Par contre, il est précisé dans la convention que la commune du Bourg d'Oisans facturera à la commune d'Allemond à la fin de chaque mois, le nombre de journées ou ½ journées pour les mercredis, utilisés par des enfants d'Allemond (la facturation se fera uniquement s'il y a présence des enfants, mais si les tarifs sont prédéfinis).

C'est un bon partenariat. Après, les familles devront assurer le transport jusqu'au lieu d'accueil par leur propre moyen.

Murielle VIARD GAUDIN : Mais ne pouvons-nous pas intervenir à ce niveau-là.

Laurent PELLISSIER informe que dans la loi mobilité, il a été proposé un car.

Le Maire informe que nous devons renouveler le contrat pour le transport scolaire. Nous l'avons évoqué durant une réunion de travail afin d'essayer d'optimiser ces services, qu'il s'agisse du transport scolaire du midi ou de la navette. Aujourd'hui nous entendons dire que l'on a supprimé la navette qui a fonctionné tout l'hiver, même si celle-ci n'a pas été grandement utilisée.

Nous allons travailler dans la semaine sur le cahier des charges du transport scolaire et celui de la navette afin d'optimiser au mieux la navette, ce qui nous permettrait de la faire fonctionner toute l'année. Nous aurons alors la possibilité d'organiser ces services plus largement avec une utilisation ponctuelle en dehors du territoire communal.

Le Maire donne lecture des tarifs proposés par la commune du Bourg d'Oisans.

Murielle VIARD GAUDIN : nous allons devoir travailler sur les tarifs à appliquer aux familles,

Le Maire : Il faut travailler sur les tarifs et la participation de la commune sur ces montants. Sachant que sur les autres structures d'accueil la commune participe à hauteur de 50%.

Murielle VIARD GAUDIN : Oui, mais il ne faut trainer car la prestation commence le 07 juillet. De plus il va falloir communiquer aux parents.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la signature de cette convention.

21/ MOTION EN FAVEUR DU MAINTIEN DE L'ACTIVITE DE L'USINE FERROPEM LES CLAVAUX

Le Maire informe que nous avons suivis nos collègues de la Mairie de SAINT BARTHELEMY DE SECHILIENNE pour cette motion, sans connaître le comportement des autres communes et la communauté de communes. Ce soir, il convient de prendre une délibération quasi identique à SAINT BARTHELEMY DE SECHILIENNE en faveur du maintien de l'activité de l'usine Ferropem des Clavaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette motion.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire souhaite évoquer l'évolution du fonctionnement des tickets piétons de l'Eau d'Olle Express. Aujourd'hui, nous ne souhaitons pas supprimer la gratuité pour tel ou tel commune et nous la gardons pour nous. Il convient de mieux identifier les flux des passages piétons sur l'Eau d'Olle Express. Après avoir rencontré la SPL, il nous propose un dispositif qui nous évite d'aller prendre un ticket ou qui nous démarque des tickets distribués aux caisses de l'EOE. Ainsi, d'une façon informatique nous aurions la traçabilité, y compris individuel tel un forfait ski. Le dispositif pourrait être des cartes délivrées aux habitants suivants certains critères moyennant une participation.

Cela permettra, au fil des saisons, d'identifier d'où provient la clientèle.

Est-ce que vous seriez d'accord, pour continuer sur cette démarche ?

Il nous est proposé des cartes personnalisables dont les tarifs sont les suivants :

- 1 000 cartes 2 054,40€,
- 2 000 cartes 2 758,80€,
- 5000 cartes 4 260,00€.

Ce service peut-être gratuit pour le moment, mais nous pourrions revoir notre position en verrouillant les choses dans l'avenir. Nous pouvons commencer par commander 5000 cartes rechargeables.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la démarche.

- Le Maire aborde un autre point qui est la Guinguette sur lequel nous avons pas mal de désagrément avec le départ de l'ancien gestionnaire. Ce matin, nous nous sommes aperçu que le four est en piteux état et que le lave-vaisselle est explosé.

Le Maire demande à Jonathan DEQUIDT qui a réalisé le premier inventaire.

Jonathan DEQUIDT informe que cet inventaire a été fait par un de nos agents, Jean-Noël RESSANT et l'ancien gestionnaire.

Nous sommes retournés faire un état des lieux par la suite avec Christian BARTHELEMY et notre ASVP.

Le four peut être nettoyé avec de l'acide.

Le Maire : Tout le petit équipement est aussi hors service.

Jonathan DEQUIDT rappelle qu'il avait déjà informé la commission de l'état médiocre de ces matériels.

Il rappelle qu'il ne faut pas racheter des poêles et casseroles. C'est au nouveau gestionnaire d'en faire l'acquisition.

Le Maire informe que nous allons devoir investir de nouveau sur le gros matériel.

- Marc VOLPE demande à Monsieur le Maire s'il a des informations sur la candidature de notre président de la communauté de Commune à l'élection de Conseil Départemental.

Le Maire indique qu'il a reçu un mail samedi de monsieur Guy VERNEY l'informant de sa candidature aux prochaines élections Départementales sur la liste de monsieur BARBIER avec un binôme de Saint Martin d'Uriage.

De plus, le Maire informe qu'il a eu ce soir monsieur Gilles STRAPPAZON qui lui a fait savoir qu'il allait annoncer sa candidature pour ces mêmes élections avec un binôme de Saint Martin d'Uriage.

Marc VOLPE demande qui est le chef de ligne de monsieur STRAPPAZON ?

Le Maire : il s'agit du parti socialiste. Nous allons attendre et voir qui va se positionner chez nous, au niveau des élections Régionales.

- Edith GACHET informe que nous avons une commission SCOT le 29 avril en visioconférence à 18 h 00 en Mairie.



Séance levée à 21h12.

Le Maire,



Alain GINIES